

## Quels justificatifs?

- ▶ Une photocopie du dernier **avis d'imposition**.
- ▶ Un **justificatif d'identité** en cours de validité (copie de la carte d'identité, passeport...).
- ▶ Un **relevé d'identité bancaire**.
- ▶ La **facture acquittée** au nom du bénéficiaire datant de moins de six mois et postérieure à la date de mise en œuvre du dispositif fixée au 1er février 2020 (date d'éligibilité de la dépense) ainsi que la copie de la **carte grise**.
- ▶ Dans le cas d'une **bonification de 1 000 €** pour les déplacements domicile/travail (supérieurs ou égaux à 30 kms journaliers aller-retour) pour les voitures avec permis, une **attestation de l'employeur** sur la distance résidence/travail ou une attestation sur l'honneur pour les non-salariés.
- ▶ Un **justificatif de résidence** dans le Lot sur les 12 derniers mois.
- ▶ Une copie du **contrat d'alternance** (apprentissage ou contrat de professionnalisation) pour les bénéficiaires de **moins de 18 ans**.

## Quand déposer son dossier?



La date de dépôt des dossiers au Département est fixée à partir du **16 mars 2020** sur [lot.fr](http://lot.fr).

Toutefois, toutes les acquisitions de véhicules après le 1<sup>er</sup> février 2020 pourront faire l'objet d'une aide par le Département.

## Renseignements

**Département du Lot**  
05 65 53 40 00  
[lot.fr](http://lot.fr)



Rouler à l'électrique, ça vous branche ?

